



Demande d'homologation de grade Shitoryu

à l'association du Shito-Karaté Suisse SSKF et à l'association du Karaté Suisse SKF

Le SSKF Dojo

Annonce le membre suivant pour l'homologation de son..... dan et commande un diplôme-dan du SKF :

1. Coordonnées :

Nom : Prénom :

Rue /No.: NPL / Lieu :

Date de naissance : Téléphone :

Natel : Mail :

2. Activités quotidiennes de Karaté :

Moyenne mensuelle d'heures d'entraînement du candidat :

Le candidat, anime-t-il soi-même des trainings et combien d'heures par mois :

Activités particulières du candidat pour le Karaté :

3. Données de base de l'examen

Date de l'examen : Lieu de l'examen:

Shitoyu Stil : Examineur :

4. Confirmation :

L'école de Karaté SSKF confirme que les conditions d'admissions (v. page 2) sont remplies :

Date : Signature :

(à transmettre 30 jours avant l'homologation)

(Tampon et signature)



5. Exigences (Extrait du règlement d'homologation):

§ 7 EXIGENCES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

I. Les exigences techniques suivantes doivent être remplies impérativement :

	Exigences	1. Dan	2. Dan	3. Dan	4. Dan
a.	Âge du candidat	16	20	25	30
b.	Nbr. d'années du grade actuel	1	2	3	4
c.	Cours (de l'association SSKF)	Total 3	Total 6	Total 9	Total 12
d.	Cours d'arbitrage *	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé
e.	SKF-Passport	Oui	Oui	Oui	Oui
f.	Licence SKF (sans interruption)*	Oui	Oui	Oui	Oui
g.	Extrait du casier judiciaire (CH)	Oui	Nouveau membre	Nouveau membre	Nouveau membre
h.	Cour de premier secours	Oui	Nouveau membre	Nouveau membre	Nouveau membre
i.	Taxe – Diplôme du SKF inclus	CHF 50.--	CHF 50.--	CHF 50.--	CHF 50.--

* Commentaire:

La Fédération Suisse de Karaté accepte les examens passés par la SSKF.

Pour l'homologation, cependant, une valeur est accordée (et vérifiée) sur le fait que les marques de licence SKF sont collées de manière transparente dans le passeport.

En cas d'absence d'une ou plusieurs marques, l'homologation sera refusée - sauf en cas d'interruption clairement définie (entrée / sortie > entrée dans le pass karaté).

Info: les timbres de licence manquants peuvent être réapprovisionnés auprès du caissier via le gestionnaire du dojo (respecter les délais de livraison).

6. Annexes (copies seulement) :

- SKF Karate Pass (original) avec les licences appropriées (voir ci-dessus)
- Eventuellement une copie ou une photo du diplôme Dan du grand maître de karaté reconnu
- éventuellement extrait de casier judiciaire fédéral
- Preuve d'un cours d'aide d'urgence
- Preuve de frais d'homologation CHF 50.-- payé

Compte Zürcher Kantonalbank:

Schweizerischer Shito Karate Verband (SSKF)

IBAN CH90 0900 0000 8003 9169 8

7. Les documents demandés sont à adresser à :

Schweizerischer Shito Karate-Verband

Präsident: Walter Stürzinger Unterdorfstrasse 21d 8602 Wangen

Telefon 044 888 44 11 Mobile 079 209 56 46

8. Examen en règle et transmission :

Le président SSKF confirme, que les conditions d'admissions exigées sont remplies:

Date de transmission au SSSF :

Signature :

Revision 26.12.2020

En cas de différences, l'édition allemande s'applique